

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 06 Décembre 2022

SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

LA MÉTROPOLÉ FAVORISE LE RECYCLAGE ET LE RÉEMPLOI DES APPAREILS NUMÉRIQUES

Les activités numériques ont un impact non négligeable sur l'environnement et émettent notamment des gaz à effet de serre. Pour atténuer cela et sensibiliser sur cette question, la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée, depuis plusieurs années, dans une dynamique de recyclage et de réemploi du matériel informatique. L'institution a ainsi organisé, le 29 novembre, une grande opération de nettoyage numérique à destination de ses agents pour leur rappeler les bonnes pratiques à adopter et à appliquer.

Adopter les bons réflexes numériques

Le 29 novembre, la Métropole a organisé un webinaire à destination de ses agents afin de partager une vision responsable des outils numériques. L'occasion d'initier une opération de nettoyage des boîtes mails et de rappeler les gestes simples à adopter, permettant de réduire l'impact environnemental.

« La Métropole souhaite être exemplaire en matière de sobriété numérique, encore plus particulièrement en cette période où nous devons tous faire des efforts pour réduire notre consommation d'énergie. Je me réjouis de ces nouvelles mesures qui confortent notre ambition centrée autour des enjeux écologiques et solidaires. Consommer moins, consommer autrement, changer durablement nos comportements et nos habitudes, c'est le sens du plan de sobriété que nous avons signé il y a quelques semaines avec l'organisme Ecowatt », souligne **Martine Vassal, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

Une seconde vie pour les appareils

La Métropole Aix-Marseille-Provence travaille avec différents partenaires pour donner une seconde vie aux appareils hors d'usage. Dans le cadre de ses marchés publics, le choix a été fait d'agir et de privilégier le recyclage ainsi que le réemploi de matériels informatiques, que ce soit pour les ordinateurs mais aussi les imprimantes, les consommables d'impression et les téléphones.

Réduire la fracture numérique

En partenariat avec l'association Cévennes Libres, les imprimantes et postes informatiques de la Métropole sont désormais revalorisés et redistribués à des particuliers, associations et établissements publics. Le matériel ainsi reconditionné est accessible à un coût bien inférieur à celui du marché. La Métropole participe activement, de cette manière, à la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'équipement informatique,

aux technologies de l'information et de la communication. En 2021, Cévennes Libres a notamment récupéré auprès de la Métropole :

- **450 écrans,**
- **617 imprimantes,**
- **980 PC fixes,**
- **93 PC portables...**

40 % de ce matériel a été revalorisé, et les 60 % restants ont été recyclés !

L'impression responsable : une revalorisation à tous les niveaux

Les photocopieuses et consommables d'impression sont, eux-aussi, concernés par cette politique d'allongement de la durée de vie. Une action est menée en partenariat avec Toshiba afin qu'un certain nombre de copieurs achetés ou loués par la Métropole soient, à l'issue de leur période d'utilisation, reconditionnés pour la revente. **En 2021, 84 appareils ont été concernés.** L'organisme Tiers Mainteneur reprend également les photocopieurs métropolitains en fin de vie, afin de récupérer certaines pièces ou les recycler. **En 2021, 87 appareils ont ainsi été repris.**

Quant aux toners d'impression vides, ils sont collectés et valorisés par la société Conibi, qui les réutilise, récupère leurs matériaux, ou les incinère s'ils ne peuvent pas être revalorisés. **En 2021, environ 30 % des toners ont bénéficié de cette opération.**

Le recyclage : un cheval de bataille métropolitain

Depuis 2022, le public peut déposer son matériel électronique usagé au sein des déchèteries métropolitaines. Ces bungalows spécialisés auront permis de récupérer **84 tonnes de matériaux sur Marseille**, dont 70% réutilisés, le reste étant recyclé.

Une culture commune de l'achat public responsable

Au-delà de ces actions, la Métropole s'engage aussi dans un cadre réglementaire. En effet, le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), adopté en conseil de la Métropole le 7 octobre 2021, constitue désormais la colonne vertébrale des achats métropolitains. Une impulsion collective qui affiche des objectifs ambitieux : désormais, 100% des marchés publics doivent prendre en compte des considérations environnementales, 30 % des considérations sociales, tout en réalisant au minimum 5 % des achats métropolitains auprès d'entreprises relevant de la sphère de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Une politique d'achat responsable d'ailleurs récompensée lors de la récente cérémonie des Trophées de la commande publique 2022, organisés par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.